

BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**16EME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES ETATS
PARTIES A LA COUR PENALE INTERNATIONALE**

(NEW YORK, 04-14 DECEMBRE 2017)

-----0-----0-----
-----0-----

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 07 décembre 2017

(Vérifier au prononcé)

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, au nom de la délégation du Burkina Faso, vous adresser nos vives félicitations pour la perspicacité avec laquelle vous présidez la présente Conférence des Etats parties au Statut de Rome.

Mes félicitations vont également à l'endroit du Secrétariat qui a mis à notre disposition des documents de travail de qualité. Ma délégation tient à vous assurer de sa pleine coopération tout au long de nos travaux.

Monsieur le Président,

La création de la CPI et sa positive évolution est la preuve qu'il existe un idéal commun de justice aussi bien partagé par les populations que par les gouvernants qui vise une protection des plus faibles. Les plus faibles, ce sont ceux qui sont victimes sans toujours comprendre pourquoi le sort s'acharne contre eux, les plus faibles, ce sont les populations massacrées à travers le monde sans aucune raison qui ne puisse par ailleurs tenir, les plus faibles ce sont les femmes qui sont violentées et violées lors des conflits armés.

Malgré les efforts faits par la Cour Pénale Internationale (CPI) depuis sa création et l'engagement de la communauté internationale à enrayer les pires violations des droits humains, notre monde est toujours secoué par des crimes d'une extrême violence qui nous rappelle constamment que la construction de la paix internationale et la lutte contre l'impunité doivent être constantes.

L'existence d'une justice internationale reste pour les plus vulnérables, l'ultime rempart contre la barbarie et les pires violations des droits humains, face à une justice interne souvent défailante.

Monsieur le Président,

La 16^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties à la CPI se tient dans un contexte marqué par un volume d'activités judiciaires sans précédent, où d'innocentes populations sont toujours victimes de massacres, d'atrocités et de violation de leurs droits les plus élémentaires. Ces crimes qui heurtent l'humanité toute entière nous renvoient à nos propres responsabilités. Cette responsabilité qui incombe à l'ensemble des Etats, nous interpelle sur la profondeur de notre engagement en faveur de la justice pénale internationale.

Le Burkina Faso, pour sa part, en tant qu'Etat membre traduit par sa présence à cette assemblée son engagement dans la lutte contre l'impunité et son attachement à l'Etat de droit.

Notre attachement à tous, à la justice pénale internationale est le reflet de notre refus de l'impunité et des crimes les plus graves et odieux qui ne laisse personne indifférente et insensible.

Aussi mon pays renouvelle t-il durant cette session, son appel à la Cour de faire une profonde introspection, en vue de renforcer l'impartialité et la non sélectivité dans la prise en compte et le traitement efficace des graves violations des droits humains quels que soient le pays et le continent où elles surviennent, afin que l'atteinte de l'universalité en termes d'adhésion des Etats au Statut de Rome soit une réalité imminente.

Dans cette perspective, il est vitale que des décisions consensuelles soient prises afin de trouver les mécanismes les plus appropriés, à même d'impulser une nouvelle synergie qui nous permette ensemble de lutter efficacement contre l'impunité des crimes les plus graves que sont les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre.

Monsieur le Président,

Au-delà des critiques plus ou moins justifiées que nous pouvons émettre à l'égard de la Cour, notre action au quotidien ne doit pas être aux antipodes de l'idéal commun que nous partageons, à savoir l'éradication des crimes susceptibles d'être portés devant la CPI.

Les insuffisances de la Cour ne doivent pas non plus nous faire perdre de vue les acquis engrangés au fil du temps, notamment l'identification et le jugement des auteurs de crimes les plus graves, les jugements rendus dans le cadre de la violation des droits de l'enfant et de la femme, les jugements rendus dans le cadre de la protection du patrimoine culturel, etc.

Nous ne devons toutefois pas ignorer les défis actuels qui se présentent à la CPI, car ils ne peuvent être relevés sans un renforcement de la coopération avec les Etats. Il s'agit entre autres de la poursuite du chemin vers une plus grande universalité, de l'application effective des décisions rendues par la Cour, du renforcement de l'assistance aux Etats pour donner plein effet au principe de complémentarité, de l'équité des poursuites et de la mise à disposition de ressources financières suffisantes.

Monsieur le Président,

Cette seizième session de la Cour se tient dans un contexte marqué par la nécessité d'activer la compétence de celle-ci concernant le crime d'agression, un des crimes les plus graves du droit international car il porte atteinte à l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique des Etats.

Ma délégation exprime donc ici le vœu que cette activation se fasse dans un esprit de compréhension mutuelle sur la portée des amendements adoptés par consensus en 2010 à Kampala.

Avant de terminer et tout en réitérant nos vœux pour que nos travaux soient couronnés de succès, le Burkina Faso joint sa voix à celle de toutes les Nations éprises de justice, pour appeler à une plus large adhésion au Statut de Rome ainsi qu'à ses différents amendements et renouveler ainsi son engagement à coopérer avec la Cour pour l'atteinte de ses objectifs.

Je vous remercie.